

N^o 5
J^{me} D.
H^{er}mann
P^{er}min
Légitime

Le 18 mil huit cent vingt neuf, le vingt et un
du mois de Mars à six heures du matin.
Sachant nous Maire-Lescurie, Maire Officier
de l'état Civil de la Commune de Gaignes.
Canton de Crèze, Département de l'Ain, est
comparu l'Esprit Louis Martial, âgé de
seize dix ans, Doyen demeurant en cette
Commune de Gaignes, lequel nous a présentés
un enfant d'une femme né hier à sept
heures du soir d'un Doyen et de

et De Marie à Scolastique Marot. Souffrant
et augment il a déclaré vouloir donner les
personnes de Victoire Martine. L'acte
d'union et présentation faite en présence
de Pierre Dulige, âgé de cinquante cinq
ans, Catholique et de Louis Germain L'assur
agé de quarante un ans, garçon marié,
sont deux témoins domiciliés en cette Communauté
et ont les pères et témoins signés avec nous
lesdits acte de mariage après qu'il
leur en a été fait lecture. p.

Martial Lefèvre

L'assureur

Dubé

Monsieur Lefèvre